ÉCHOS du pays

n° 186

Bulletin d'informations de Haimps

Avril 2025

J'aime ma commune propre

9

Cimetière : reprise de tombes

10

Votre bibliothèque

25

infos pratiques

Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en **avril, mai et juin 2009** doivent se faire recenser dans le délai de 3 mois à partir du jour de leurs 16 ans pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté. **Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits**.

Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :
Lundi : de 15h00 à 17h00

Gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif : **tous les mercredis matin à partir de 5h**
Distribution des sacs jaunes : **ils sont disponibles à la mairie toute l'année**.

Ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
Le lundi de 14h00 à 18h00
Le mercredi de 14h00 à 18h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00
Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00

Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.
L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.

Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figureront quand même dans votre journal.

La photo de ce numéro est proposée par Sylvie Pavy. Le thème pour le prochain numéro est :
« **Rencontres amicales** ».

Mairie de Haimps
1 place du 11 novembre 1918 – 17160 Haimps
Tél. 05 46 58 57 88 – Courriel : mairie@haimps.fr
Site internet : www.haimps.fr – Page Facebook : Commune de Haimps

Directeur de publication : Thierry Goujeaud, maire
Réalisation : Commission communication / Impression : SEDI Equipement
Tirage : 220 exemplaires / Dépôt légal : n° 1160 du 16 mars 2009
Ont participé à ce numéro : Philippe Barbeau, Odile Fouchet, Jennifer Gabeaud, Géraldine Marchal, Anne-Caroline Muller.
Photo de couverture : Sylvie Pavy

SOMMAIRE Avril 2025

2- INFOS PRATIQUES

3- ÉDITO

4- ACTUS
- Un panier garni pour les employés
- La cérémonie des vœux
- Le compte financier 2024
- Eau du robinet
- L'entretien du réseau routier communal
- Le retour de la loutre
- Un nouvel assistant de prévention
- J'aime ma commune propre
- Cimetière : reprise de tombes
- Les maires pour la planète
- Visite de Mme la Sou-préfète
- Visite de Mme l'inspectrice de l'Éducation Nationale
- Remerciements
- PanneauPocket
- Dernière ligne droite
- Le bar « en bulle »
- L'ouverture de la pêche
- Brèves

16- VIE SCOLAIRE
- USEP
- Spectacle et carnaval
- Marché de printemps

17- VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE
- Escapade en Vals de Saintonge
- RÉNOV'INFO SERVICE

19- PAGES LIAISON
- Le pass Cyclad
- Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?
- Le saviez-vous ?
- La boussole des jeunes
- Le comité du souvenir français
- Protection de notre environnement
- Les randonneurs du pays de Matha

24- CULTURE - LOISIRS
- Invitation à la lecture
- PHIL'O
- Bibliothèque
- Vie associative

29- RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- Réunion du 16 décembre 2024
- Réunion du 20 janvier 2025
- Réunion du 17 février 2025

39- HISTOIRE DE MON VILLAGE

40- LE DESSIN DE PHILIPPE

Édito

Thierry GOUJEAUD,
Maire de Haimps

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Les commissions jouent un rôle important dans le processus décisionnel du Conseil municipal et du maire. Il faut pouvoir s'appuyer sur elles pour mieux comprendre les dossiers et agir en pleine connaissance de cause. Elles anticipent les délibérations et émettent des avis ou des propositions. Leur rôle, qui reste toujours consultatif, est d'éclairer les élus lors des prises de décision.

Je veux remercier ici celles et ceux qui participent aux travaux des commissions communales et nous permettent de prendre des décisions qui, je l'espère, sont toujours favorables à l'intérêt général. Je salue leur présence et le travail fourni.

La commission **Voirie** qui s'est réunie début mars afin de définir les priorités pour l'année 2025, à savoir chemins ou rues à refaire, PATA, élagage, débernage, etc., et demander des devis à plusieurs entreprises.

La commission **Environnement** qui en partenariat avec la société de chasse a organisé la matinée nettoyage de la commune le 15 mars et qui prépare actuellement la visite de terrain de l'association Les maires pour la planète qui aura lieu au mois de mai.

La commission **Cimetière**, qui a relancé la procédure de reprise des tombes et déclenché la deuxième étape de l'opération. Une convocation au second et dernier procès-verbal de constat d'abandon sera adressée pour le 17 mai 2025 à 14h.

La commission **Animation** qui prépare depuis quelques temps déjà la venue de nos amis de Boussac et qui en collaboration avec Les Loisirs du village organisera la matinée « Œufs de Pâques » le lundi 21 avril à 11h au Parvet.

La commission **Finances** qui a préparé le budget 2025.

Enfin la commission **Communication** qui a participé à l'écriture, la mise en forme et la correction de ce numéro 186 des Échos du pays.

Merci pour votre contribution à la bonne marche de notre commune.

Un panier garni pour les employés

Comme tous les ans, nos employés municipaux et les bénévoles de la bibliothèque ont été accueilli pour un moment convivial autour du verre de l'amitié.

C'est le jeudi 19 décembre 2024 que le conseil municipal avait invité Dany, notre secrétaire, Marie-Ange, notre agent d'entretien, Vincent et Stéphane, nos agents techniques ainsi que les bénévoles de la bibliothèque.

Cadeau de fin d'année

Nos quatre employés ont reçu, comme d'habitude, leur cadeau Traditionnel de fin d'année. Cette année encore, un magnifique panier garni leur a été offert.

Photo Odile Fouchet

Mais cette fois-ci, il était local grâce à Cédric, notre épicier LOKALITE, que vous pouvez retrouver tous les samedis matin, dès 10h sur notre commune.
Nous le remercions pour son travail et la qualité des paniers qu'il nous a préparés.

Jennifer Gabeaud

La cérémonie des vœux

Rituel immuable du mois de janvier, les élus ont invité la population à se retrouver à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

C'est le vendredi 10 janvier 2025 que se sont réunis tous les haimpsois(e)s autour de leur maire. Tous… c'est beaucoup dire ! Mais plus ou moins 150 personnes ont répondu présentes à l'invitation.

Notre maire, aidé des conseiller(e)s communaux, a fait une petite (pas si petite en fait !) rétrospective de l'année 2024 : beaucoup de projets, de dossiers, de chiffres, d'animations !

Et puis 2025 qui s'annonce… avec un budget en baisse, mais toujours des projets (anciens ou nouveaux) et des animations également.

La soirée s'est prolongée autour de l'apéro-buffet tant attendu, préparé par Maxime et servi longuement par le conseil !

Géraldine Marchal

Photos Géraldine Marchal

Le compte financier unique 2024

Lundi 17 mars 2024, le conseil a voté le compte financier unique. Ce nouveau document regroupe ce que l'on appelait autrefois le compte administratif et le compte de gestion.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	97 358,86 €
Charges de personnel	81 679,67 €
Autres charges de gestion courante	115 360,10 €
Charges financières	1 732,45 €
TOTAL DES CHARGES	**296 131,08 €**

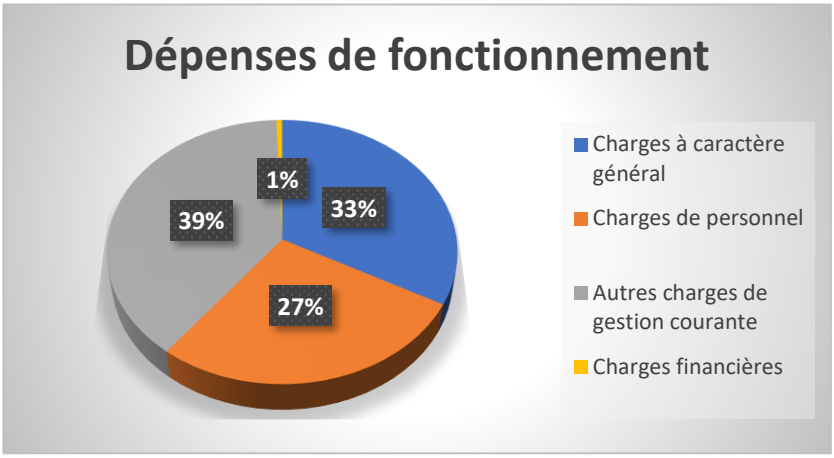

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Produits de service, ventes	16 585,94 €
Impôts et taxes	71 787,31 €
Fiscalité locale	168 037,00
Dotations et participations	72 415,20 €
Autres produits de gestion courante	11 766,36 €
Produits financiers	76,56 €
TOTAL DES RECETTES	**340 668,37 €**

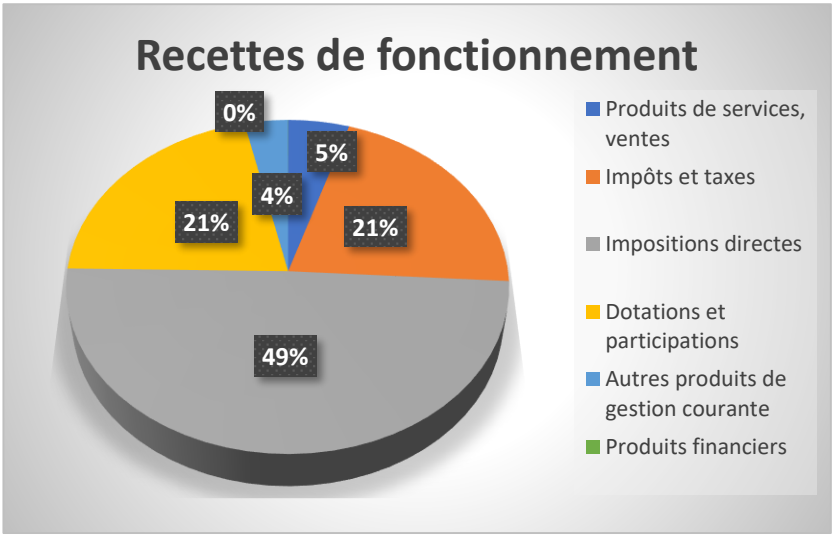

INVESTISSEMENT

Dépenses :	**127 639,77 €**
Recettes :	**104 344,16 €**
Résultat 2024	**-23 295,61 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	**296 131,08 €**
Recettes :	**340 668,37 €**
Résultat 2024	**+44 537,29 €**

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Excédent de fonctionnement	44 537,29 €
Excédent reporté	227 081,94 €
Excédent cumulé	271 619,23 €
Déficit d'investissement	65 162,74 €
Déficit des restes à réaliser	0,00 €
Soit un besoin de financement	65 162,74 €

Résultat d'exploitation Au 31/12/2024 : Excédent	271 619,23 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	65 162,74 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) .	206 456,49 €
Résultat d'investissement	
Reporté (001) : Déficit	65 162,74 €

EMPRUNTS ET DETTES

Capital : 29 188,54 €

Intérêts : 1 732,45 €

Eau du robinet

Voici les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à Haimps dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

PLV : 00149625 page : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation départementale de la Charente-Maritime
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE

Prélèvement	**00149625**	**Commune**	**HAIMPS**
Unité de gestion	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	**Prélevé le**	**mercredi 19 février 2025 à 09h52**
Installation	UDI 000408 - R. DE MATHA-MIGRON	**par**	C. LEFORT
Point de surveillance	0000000333 CENTRE BOURG	**Motif**	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET EVIER CUISINE, MAIRIE	**Type d'eau**	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	9,9 °C			
Température de l'eau	10,2 °C		25	
pH	7,2 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,40 mg(Cl2)/L			
Chlore total	0,45 mg(Cl2)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701

Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00149575 Référence laboratoire : 25021801478701

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	58 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	16 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,2 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,3 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	752 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO3)	20 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00149625)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 25 février 2025
Le Directeur de la délégation départementale

L'entretien du réseau routier communal

La commune est constituée à ce jour d'environ 33 kilomètres de réseau routier communal. La vocation du réseau routier est de contribuer au développement du territoire, d'assurer sa viabilité et la sécurité de l'usager. Son entretien est donc nécessaire.

En vertu de l'article L2321-2 DU Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'entretien des voies communales sont mises à la charge des Communes pour lesquelles elles constituent une dépense obligatoire. Les Communes sont responsables des défauts d'entretien sur la voirie communale et des dommages que ces défauts peuvent occasionner.

Les collectivités ont donc en charge d'assurer les niveaux de service corrects en appliquant les principes suivants sur leur voirie communale : réparation des dégradations localisées, suppression des rétentions d'eau, résorption des problèmes de glissances, dégagement de visibilité des éléments de signalisation et d'accotement, épaulement des rives, curage des fossés et entretien exécutoires, dérasement des accotements, maintien d'un bon niveau de revêtement général de la chaussée.

Notre objectif est donc d'assurer une politique cohérente d'entretien préventif et curatif de notre voirie communale, en tenant compte des contraintes budgétaires. A ce titre, nous faisons régulièrement appel au service de SDV17 pour les opérations suivantes :

Réparation localisée « préventive » de la chaussée

Moyens proposés par le Syndicat de la voirie : utilisation du **point à temps automatique (PATA)**.

Cette technique de réparation préventive permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation de dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. La technique consiste à réaliser partiellement un revêtement de surface afin de reporter le revêtement général de la chaussée.

DEVIS PATA du Syndicat de la voirie pour l'année 2025

Montant HT : 16 054,00 €

Montant TVA : 3 210,80 €

Montant TTC : 19 264,80 €

La préparation des voies (désherbage, réparation des rives et nids de poule) est à la charge de ka commune.

Réparation localisée « curative » de la chaussée

Moyens proposés par le syndicat de la voirie : utilisation de **l'enrobeur projeteur**.
Cette technique de réparation curative est utilisée dans le cas de nids de poule, reprise de plumage et pelade, reprise d'affaissement, colmatage de fissure…

Nettoyage du support :
La lance souffle de l'air comprimé ou de l'eau afin de : nettoyer, sécher, dépoussiérer, décoller les parties friables.

Colmatage accrochage :
La lance projette une émulsion de bitume qui : colmate les fissures, prépare l'interface, colle le support.

Bouchage du trou ou de la zone déformée, fermeture et jointage :
La lance projette un enrobé tiède à l'émulsion de bitume qui : bouche les trous, corrige le profil de la route, ferme et jointe la réparation.

Thierry Goujeaud

NB article écrit à partir de l'annexe 4 « L'entretien du réseau public routier communal » de SDV17.

Le retour de la loutre

Le 28 février 2025, le SYMBA a fait passer un message à propos d'un animal qui n'avait pas été vu chez nous depuis très longtemps.

En effet, une nouvelle observation de loutre entre Haimps et Matha a été enregistrée. Une loutre percutée par un véhicule a été retrouvée morte la semaine 8 près d'un pont.

Un prélèvement génétique a été réalisé par Nature Environnement 17 sur l'animal pour améliorer la connaissance de la génétique de cette espèce protégée, déjà connue dans la vallée de l'Antenne et ses affluents.

La personne qui a signalé l'animal a été remerciée. Vos signalements permettent d'améliorer nos connaissances, vous pouvez les adresser à : biodiversite@symba.fr, via la page Facebook ou au 05.46.58.62.64.

SYMBA
Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru

Un nouvel assistant de prévention

Toutes les collectivités et établissements publics ont l'obligation de nommer au moins un assistant de prévention, quels que soient leur activité et leur effectif.

Qu'est-ce qu'un assistant de prévention ?

L'assistant de prévention conseille et assiste l'autorité territoriale, sous la responsabilité auprès de laquelle il est placé, dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail, d'une politique de prévention des risques professionnels pour :

- Prévenir les risques susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services,
- Proposer des mesures pratiques pour améliorer la prévention des risques,
- Participer, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des agents.

Photo : Thierry Goujeaud

La procédure de nomination

Choix de l'assistant de prévention : en tenant compte Proposer des mesures pratiques pour améliorer la prévention des risques,

Rédaction d'une lettre d'information par l'autorité territoriale au service « Prévention et Sécurité au Travail ».

Inscription auprès du CNFPT de l'assistant de prévention à une session de formation préalable à sa prise de fonction (formation initiale).

A l'issue de ladite formation initiale et après réception de l'attestation de formation correspondante :

- Rédaction d'une lettre de cadrage nominative et de l'arrêté de nomination,

Depuis le départ à la retraite de René Lavaud, nous n'avions plus d'assistant de prévention. Après avoir accepté cette fonction, Vincent Baudet a été déclaré et inscrit à la formation initiale qui aura lieu en octobre et novembre 2025.

Thierry Goujeaud

J'💚 ma commune propre

Le samedi 15 mars à 9h, une quarantaine de volontaires se sont réunis devant le hangar communal.

Photo : Thierry Goujeaud

Dans le cadre d'une opération nationale de ramassage des déchets « ***J'aime la nature propre*** », la Fédération de chasse de Charente maritime nous a proposé un partenariat pour organiser une journée de collecte sur notre commune. La Fédération s'engageait à nous fournir des affiches, des informations sur le recyclage de certains déchets (par exemple, les pneus et les canettes) et, éventuellement, de l'outillage à distribuer aux participants pour faciliter le ramassage et pour la sécurité.

L'association AICA offrait un casse-croûte avant de partir à travers notre territoire haimpsois pour faire la chasse aux détritus et autres déchets éparpillés par des indélicats.

Huit enfants de 4 à 16 ans, huit membres de l'AICA -dont 4 chasseurs non haimpsois qui avaient eu la gentillesse de se joindre au groupe- et cinq de nos amis anglais, représentaient à eux seuls la moitié des participants à cette opération.

Après le casse-croûte, cinq équipes ont été constituées. Chacune d'entre elles s'est vu remettre un plan de la commune sur lequel son parcours était tracé, ainsi que des sacs poubelle, des gants et des gilets de sécurité fournis par la Fédération de chasse.

La météo était acceptable : pas de pluie mais frisquet ! Tout le monde s'était emmitouflé. Au cours de la matinée, quelques voitures faisaient la navette entre les groupes pour charger les objets volumineux et les sacs pleins.

La « récolte » 2025 se révèle plus importante que l'an dernier (environ 800 kg). Le constat est toujours le même : la majorité des détritus se trouvent en bordure de vigne et à la lisière des bois, dans les fossés, principalement des centaines de canettes et de bouteilles de bière, des protections en plastique de vigne. Mais on trouve aussi des décharges sauvages avec des pneus, des objets insolites, des planches, des bidons, beaucoup de plastique.

Au retour des équipes, après avoir rempli la remorque communale qui sera emportée à la déchetterie par notre cantonnier, les participants, satisfaits de ce travail effectué pour le bien-être de la collectivité, ont pu partager un moment agréable autour de l'apéritif qui les attendait.

Odile Fouchet

Les enfants présents à cette matinée se sont vu remettre un diplôme et une poche de bonbons.

CETTE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE. VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU 05 46 58 57 88

Cimetière : reprise de tombes

Les conseillers municipaux et les membres de la commission Cimetière se sont à nouveau réunis en ce début d'année 2025. L'objectif principal étant de libérer de la place au cimetière.

Une carte du cimetière a été créée sous forme de « logiciel », grâce à la Communauté de Communes Vals de Saintonge, nous permettant de connaître à qui appartient une concession et qui est enterré à l'intérieur.

Début de la procédure

En juin 2018, les premiers PV ont été établis et envoyés ou remis aux familles des tombes non entretenues dîtes abandonnées.

Poursuite

En mars 2021, presque 3 ans après, délai impératif pour la poursuite de la procédure, les membres de la commission se sont réunis au cimetière afin de vérifier si des travaux ont été faits. Plusieurs constats :

- Certaines familles ont réalisé des travaux.
- D'autres dossiers sont reportés car il y a eu un défunt depuis et donc un nouveau délai de 10 ans s'applique.
- Certaines familles ont décidé d'abandonner définitivement les tombes.

Fin 2024, mise à jour de la carte informatique du cimetière.

Début 2025, la commission s'est réunie une nouvelle fois afin de refaire le point sur les dossiers. Puis plusieurs dates ont été fixées afin de continuer et finaliser la partie administrative de la reprise des tombes.

Le 1er mars 2025, après un délai de 3 ans bien dépassé, nous avons vérifié une nouvelle fois les potentiels travaux effectués directement au cimetière. Environ 75 piquets ont été plantés devant les tombes n'ayant reçu la visite de personne.

Le 31 mars, nous allons préparer les courriers à destination des familles afin de leur donner **convocation au cimetière le 17 mai 2025 à 14h** pour établir de nouveaux PV.

Suite et fin

Deux mois et 38 jours suivant le 17 mai, soit à partir du 24 août, il restera à établir la liste des tombes à reprendre dans l'ordre des priorités selon la dangerosité de la concession.

Ces listes seront présentées au Conseil municipal afin de commencer les reprises par une entreprise spécialisée.

Jennifer Gabeaud

Les maires pour la planète

Cette association apolitique œuvre, depuis 2019, pour le développement durable auprès des communes et élus du territoire.

Recensement et partage de bonnes pratiques, visites de terrain, webinaires, ateliers de formation, guides pratiques, newsletters mensuelles, tels sont les outils que déploie l'association pour accompagner les communes rurales dans leurs projets environnementaux.

En Charente maritime, ce sont actuellement 115 communes qui adhèrent à cette association et participent activement aux rencontres.

Nos vergers communaux, la restauration de nos zones humides et le projet mené pendant toute l'année scolaire 2023-2024 dans la classe des CM1-CM2 (lire ou relire le suivi de ce projet dans nos n° précédents) sont des réalisations qui ont retenu l'attention de cette association

Pour nous permettre d'en témoigner et de partager ces expériences, Les Maires pour la Planète a organisé une visite de terrain à Haimps le jeudi 22 mai à 14h.

Odile Fouchet

Visite de Mme la Sous-préfète

Dans le cadre de sa tournée pour visiter les 109 communes du territoire des Vals de Saintonge, Madame Marie-Pierre Lamour a fait une halte à Haimps.

C'est le 6 février 2025 que Madame la Sous-préfète est venue à la rencontre des élus de notre commune. A cette occasion, nous avons pu lui faire une présentation rapide de notre situation géographique, économique, patrimoniale et associative. Nous avons ensuite abordé avec elle nos projets de l'année 2025 (DECI, aménagement de la pointe de La Pinelle, rénovation de la salle des fêtes) et les projets à plus long terme (assainissement collectif, aménagement de la route de la Gare).

Puis nous avons fait le tour de l'ensemble des bâtiments communaux au cours duquel elle a eu l'occasion de rencontrer et échanger avec les élèves de nos deux classes et le personnel de la cantine.

Compte tenu de l'heure tardive à laquelle elle est arrivée, nous n'avons pas été en mesure de lui présenter tout ce que nous avions prévu, mais en partant elle n'a pu s'empêcher de faire une halte dans un endroit qui lui a semblé totalement insolite dans un milieu rural… la piscine de Fresneau où les adhérents étaient en pleine activité.

Bien sûr, elle n'a pas quitté notre belle commune sans avoir emmené avec elle notre livret d'accueil et le dernier exemplaire des Échos du pays.

Thierry Goujeaud

Visite de Mme l'inspectrice de l'Éducation Nationale

Madame Guylaine Bigot, nouvelle inspectrice de l'Education Nationale est venue faire une visite de l'école de Haimps le lundi 17 février 2025.

Après avoir rencontré les enseignantes pendant la pause méridienne afin d'échanger avec elles et visiter l'école. Nous avons pu ensuite, discuter du vécu de l'école, de ses effectifs et de ses projets.

Au cours de cet entretien, l'accent a essentiellement été mis sur les effectifs prévus pour la rentrée 2024-2025. Ils sont actuellement de 73 élèves ce qui fait un taux moyen de 18,25 enfants par classe. Mais compte-tenu du fait que la fermeture d'une classe ferait passer le taux moyen de 24,7 enfants par classe, ce qui est beaucoup trop, nous échappons à une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Nous savions que le départ de 15 CM2 nous rendrait l'objectif de 80 difficile à atteindre, alors que les naissances enregistrées en 2023 et 2024 nous permettent d'espérer un relèvement des effectifs pendant les deux prochaines années.

Nous comptons sur vous tous, pour nous aider à sauvegarder nos écoles de Haimps et de Sonnac.

Thierry Goujeaud

Vous pouvez déjà inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire.

Sont concernés :

Les enfants de 3 ans au 31 décembre 2025 entrant en Petite section de Maternelle

Les nouveaux arrivants à Haimps.

Les enfants entrant en classe de CP.

Les enfants qui changent d'école à la prochaine rentrée suite à un déménagement.

Remerciements

A la demande d'Aurélie, notre adjointe d'animation à la garderie de Haimps, nous avons lancé un appel aux dons pour récupérer des pots en terre cuite.

Photo Jennifer Gabeaud

M. Patrick Villain, un habitant de Fresneau, et M. Wilfrid Hairie ont répondu généreusement à cette demande.

Aurélie et Vincent ont pu se rendre directement au magasin Hairie à Matha pour récupérer des pots et M. Villain les a livrés directement à la mairie.

Avec les enfants allant à la garderie le matin et/ou le soir, une première création a été réalisée : Madame Haimps !

Jennifer Gabeaud

Photo : Jennifer Gabeaud

Madame Haimps réalisée par Aurélie & les enfants

PanneauPocket

Nouvelle communication depuis fin 2024, M. le Maire vous en a parlé pendant la cérémonie des vœux le vendredi 10 janvier.

La communauté de commune des Vals de Saintonge a mis en place la gratuité de l'adhésion à PanneauPocket pour toutes les communes du territoire.

Communication simplifiée

Pour accéder à PanneauPocket, c'est très simple ! Seul un smartphone suffit, téléchargez l'application PanneauPocket, et abonnez-vous à « Haimps ». Surtout il n'y a **pas besoin de créer un compte**.

Nous publierons sur ce nouveau support de communication tout ce qui sera « alerte météo » et évènements sur la commune à ne pas manquer.

Les différents modules

Vous retrouverez sur notre interface, au fur-et-à-mesure de la création et actualisation, plusieurs modules comme « infos & alertes », « tri des déchets », des informations sur l'école, les associations de la commune, également un annuaire…

Un module vous sera dédié, appelé « Signalement ». Il vous permettra de nous envoyer directement un signalement d'un animal sur la route, un dépôt sauvage d'ordures, etc. en vous géolocalisant depuis votre smartphone.

Si cela vous parait compliqué à première vue, c'est très simple, vous n'avez qu'à suivre et répondre au questionnaire.

Jennifer Gabeaud

Dernière ligne droite

Pour rappel, dans le cadre des échanges avec Boussac, nous recevrons nos amis aveyronnais le week-end de la Pentecôte, les 7,8 et 9 juin.

RÉUNION PUBLIQUE

BIENVENUE À NOS AMIS DE BOUSSAC

Nous invitons toutes celles et tous ceux qui veulent partager les moments de rencontre et d'échange à venir à la réunion organisée le **vendredi 18 avril 2025 à 20h30** à la salle des fêtes.

A cette occasion, nous vous présenterons le programme des trois jours et mettrons au point l'organisation des moments festifs.

Aux dernières nouvelles, une cinquantaine de boussacois(es) devraient être du voyage.

À LA DÉCOUVERTE DE HAIMPS

Un peu de marche pour faire connaissance avec notre village.

OLÉRON LA SAVOUREUSE

Partons en escapade pour découvrir le goût des produits de notre terroir. Un condensé de fraicheur et de saveur

VISITE AU CHÂTEAU

C'est dans le charmant village de Neuvicq-le-Château que se dresse fièrement ce monument historique du 15ème siècle, de style gothique flamboyant.

Le bar « en bulle »

Les longues soirées d'été arrivent à grands pas ! L'occasion de se retrouver entre voisins, dans une ambiance festive, grâce à Kevin Tétaud.

Suite à un mail reçu fin d'année 2024, Odile et Jennifer ont décidé de prendre le temps de rencontrer M. Tétaud afin d'avoir de plus amples explications sur son projet.

Pourquoi ce projet ?

Beaucoup de lieux de rencontre dans nos villages ont disparu comme les cafés ou petits troquets.
Afin de retrouver ces moments conviviaux, afin de créer un véritable rendez-vous pour toutes et tous, jeunes et moins jeunes.

Le Conseil ayant donné son accord, il suffisait de trouver un point de chute.

Son installation sur la commune

M. Tétaud viendra, selon la météo, au Parvet ou bien dans la cour de l'école, toutes les deux semaines, **le dimanche soir de 17h à 21h** et ce d'avril à octobre.

Il sera accompagné de son camion « beer-truck » aménagé, avec des tables et des chaises, des planches de charcuterie et une peu de musique « trans générationnelle ».

Vous pourrez rester confortablement installés ou bien jouer au Mölkky, à la pétanque ou autre.

Jennifer Gabeaud

L'ouverture de la pêche

Samedi 8 mars, il y avait du monde sur les berges du Briou pour l'ouverture de la pêche à la truite.

Dans le calendrier des ouvertures, la pêche à la truite est sans doute la plus prisée par les pêcheurs. Le lancement de la truite était donc prévu le samedi 8 mars 2025 au niveau national. Chacun s'y était préparé et s'était posé les bonnes questions. Où aller ? Quelle carte dois-je avoir ? A quelle heure pourrais-je y aller ? Mon matériel est-il prêt ? Avant de se rendre sur place il était primordial de connaître les tailles réglementaires de pêche en eau douce et de posséder une carte autorisant la pratique sur tel ou tel parcours.

Du côté de Haimps, la Gaulle mathalienne avait préparé cette ouverture en procédant à des lâchers tout le long du Briou. Quelques dizaines de kilos de truites arc-en-ciel, fario et saumonées avaient été lâchées une semaine auparavant.

Photo : Guy Prévors

Ce 8 mars, comme le temps était de la partie, les conditions étaient réunies pour passer une belle journée au bord de l'eau. Chez nous, c'est un endroit facile d'accès, avec des berges bien nettoyées ; le Briou s'y écoule calmement avec quelques virages où l'on trouve un joli panel de postes qu'affectionnent les beaux salmonidés.

Une dizaine de voitures étaient garées au Parvet, deux à la fontaine, trois ou quatre au pont vert et autant au pont « à Jacques ». À se demander s'il n'y avait pas plus de pêcheurs que de poissons ! La matinée allait passer tranquillement. Dans le silence, on entendait juste le bruit et le mouvement de l'eau qui clapotait et un peu le vent qui s'engouffrait entre les peupliers qui longent notre rivière.

Satisfaction concernant les conditions de pêche : un courant relativement soutenu, une eau fraiche favorable au poisson, un temps idéal. Parmi les pêcheurs, chacun devait se montrer respectueux du nombre de prises. Mais, comme pour toute activité réglementée, la pêche a ses resquilleurs et il faut que des contrôles soient effectués. Cette tâche est affectée aux gardes qui sont comme « des policiers de la nature ». Ils dépendent de l'Office Français de la Biodiversité, ils surveillent, recherchent et constatent les infractions au règlement et dressent des procès-verbaux.

Vers 11h30, au pont vert, deux d'entre eux, accompagnés du garde privé de la Gaulle mathalienne, étaient présents, équipés d'un drone qui survolait les abords de la rivière. Un pêcheur était avec eux, présentant la carte de pêche et montrant les poissons qu'il avait pu prendre jusqu'à maintenant.

Comme tous les ans, chaque pêcheur aura une anecdote à raconter sur cette ouverture ou sur les truites pêchées, c'est chaque année un évènement qui rassemble et permet d'échanger avec de nombreuses personnes au bord de l'eau. Si les conditions de pêche sont optimales, alors la journée sera incroyable avec c'est sûr de nombreuses prises !

Cette belle journée d'ouverture s'est donc déroulée sous un soleil radieux, et nul doute que le soir venu, de nombreuses poêles pleines d'huile ont crépité avec du poisson frais dedans.

Thierry Goujeaud

Brèves

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie commémorative aura lieu au monument aux morts le jeudi 8 mai à 11h30.
Le verre de l'amitié sera servi par les conseiller(e)s.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille de :
Marie-Claude Mathias
Yvette Bacal

Le conseil constitutionnel a validé l'élection de Fabrice Barusseau comme député de la 3ème circonscription

Pâques de la Commune

en collaboration avec Les Loisirs du village aura lieu le **lundi 21 avril à 11h** au Parvet

Dates à retenir

Samedi 29 mars 2025 – Concours de belote des Loisirs du village
Samedi 5 avril 2025 – Concert par Au fil du Briou
Vendredi 18 avril 2025 – Fleurissement de la commune
Lundi 21 avril 2025 – Pâques des enfants par la commune et Les Loisirs du village
Samedi 26 avril 2025 – Apéro concert par Fêt'ARTS
Dimanche 4 mai 2025 – Sortie familiale VVT par Les Loisirs du village
Vendredi 16 mai 2025 à Sonnac – Marché de printemps de l'école
Samedi 31 mai 2025 – Marché gourmand par les Loisirs du village
Les 7, 8 et 9 juin 2025 – Réception de Boussac
Samedi 21 juin 2025 – Fête de la musique par Les Loisirs du village
Les 21 et 22 juin 2025 – Portes ouvertes à la bibliothèque

Nouvelle séance de Waterball avec Manu à la piscine de Haimps

Le samedi 19 avril à partir de 14h

N'oubliez pas de vous inscrire au 06 89 92 77 10

USEP

Cette année, les élèves de CE1-CE2 sont membres de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). À ce titre, ils participeront à trois rencontres sportives au cours de l'année. La première, organisée à distance, consistait en une série de défis envoyés aux élèves, qu'ils devaient relever en classe.

Ces défis alliaient sport, culture et art, incluant notamment la réalisation d'un flashmob en deux semaines. La deuxième rencontre aura lieu le 21 mars à Matha, les élèves participeront à des ateliers avec plusieurs autres classes du secteur

Spectacle et carnaval

Le dernier jour avant les vacances, les enfants du RPI ont passé une journée festive à Sonnac.

Après avoir assisté à un spectacle offert par l'APE, ils ont participé à des ateliers réunissant petits et grands, de la PS au CM2. L'après-midi, un défilé déguisé a animé les rues, avant de se conclure par un goûter convivial partagé dans la cour de l'école.

Nouveauté : Marché de printemps

Le **16 mai 2025**, à partir de 16h30, les élèves de Haimps et de Sonnac vous accueilleront à l'école de Sonnac. L'école ouvrira ses portes à tous pour une vente printanière. À cette occasion, vous pourrez découvrir et acheter divers objets, gourmandises et plantations réalisés par les élèves. Cet événement a pour objectif de récolter des fonds afin de financer les sorties scolaires et l'achat de petit matériel pour les enfants. Nous vous attendons nombreux !

Escapade en Vals de Saintonge 2025

Le 2ème « Défi des Assos' » est lancé !

Dans le cadre de sa politique touristique, le territoire ambitionne de devenir une destination familles reconnue. C'est dans cette dynamique qu'a été créé Escapade, un dispositif dédié à la valorisation d'animations.

Avis aux associations du territoire – Participez au 2ème « Défi des Assos' ».

Après le succès de l'an dernier, et à l'occasion des 5 ans d'Escapade, Vals de Saintonge Communauté relance le « Défi des Assos' ». Cette initiative invite les associations du territoire à proposer des balades originales et accessibles à tous, ainsi qu'à faire découvrir la randonnée sous diverses formes : à pied, à vélo, à cheval ou en canoë.

Qu'est-ce que c'est ?

Le défi 2025 met à l'honneur les émotions, succédant au thème des cinq sens. Associations et participants sont invités à concevoir des balades immersives évoquant la joie, la surprise, la sérénité ou encore la nostalgie.

Principales nouveautés :

Calendrier élargi :

du 1er avril au 31 octobre, offrant plus de temps pour l'organisation

Trois catégories :

- En famille : balades accessibles et ludiques,
- Découverte : immersion dans le patrimoine local,
- Original : parcours créatifs et surprenants.

Récompenses attractives :

Jusqu'à 800 € pour les premiers de chaque catégorie, et un prix « Coup de cœur » du jury.

Un défi ouvert à toutes les associations, avec une remise des prix en novembre 2025 pour célébrer les meilleures initiatives !

Informations et inscriptions sur www.valsdesaintonge.fr

RÉNOV'INFO SERVICE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine — Aunis-Sud Ma Communauté de Communes — Communauté de Communes Aunis Atlantique — Vals de Saintonge Communauté — CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le pass Cyclad

Nouveau !

En 2025, Cyclad met en place le Pass pour accéder aux déchetteries.

Nos déchetteries accueillent 60% des déchets que nous produisons et sont de véritables plateformes de tri et de valorisation.

Pourquoi un Pass ?

Pour **réserver l'accès des déchetteries aux seuls habitants et professionnels de Cyclad** et renforcer le tri, la fluidité et la sécurité. Comme sur les territoires voisins, le nombre de passages est limité pour réguler les fréquentations et les apports. Le Pass donne accès à 24 passages par an.

En pratique

Les déchetteries sont majoritairement équipées de barrières automatiques. Je présente mon Pass à la borne avant les barrières ou à l'agent pour accéder à la déchetterie.
Le nombre de 24 passages par an est décompté **à partir du 1er janvier 2026**. À chaque passage, le solde s'affichera sur la borne et sur le compte usager.
Le nombre de passages pour les professionnels étant déjà limité, il est décompté dès l'année 2025.

À noter !
Il ne sera délivré qu'un seul Pass par foyer ou par professionnel (il peut être partagé sur plusieurs téléphones).

Comment obtenir mon Pass ?

1. Je me connecte sur **cyclad.org**
2. Je remplis le formulaire et je télécharge mon **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (extrait K-Bis ou certificat RNE pour les professionnels).
3. **Je reçois par mail mon e-Pass** après validation de ma demande.
4. J'enregistre mon e-Pass sur mon téléphone (ou je l'imprime) et je le présente à chaque passage. **Si j'ai demandé un badge, je le reçois par courrier plus tard.**

Je n'ai pas d'adresse mail ?
Contactez le service public Cyclad au 05 46 07 16 66.

Les bons gestes

1. Avant d'aller en déchetterie je répare, je donne, je vends les objets en bon état. Je pense aux recycleries.
2. Pour réduire mes apports de végétaux je pense au mulching, broyage, paillage et compostage.
3. Je trie les textiles, le verre, les papiers-petits cartons dans les bornes d'apport volontaire.
4. Je sépare les déchets par matière avant de partir à la déchetterie pour faciliter le tri sur place.

Conception : Instant Urbain

Conformément à la réglementation, les déchetteries sont des centres de valorisation qui accueillent des déchets triés pour préparer leur recyclage. L'agent valoriste a pour mission de faire respecter le tri, les règles de sécurité et le règlement intérieur. En toutes circonstances, je respecte les agents et les autres usagers.

Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?

Les bouchées de poireau apéritives

Un petit tour au pays de Galles ?

Ingrédients :

4 petits poireaux (600 g),
150 g de farine,
2 œufs,
100 g de fromage râpé, type gruyère ou cheddar,
Thym,
Muscade,
Sel et poivre (1 pincée de chaque.

Préparation :

Dans une casserole faites bouillir de l'eau salée, et après avoir paré (nettoyé) les poireaux, coupez-les en fines rondelles et faites-les cuire environ 5 minutes, puis hachez-les grossièrement.

Battre les œufs et y rajouter la farine tamisée, le fromage, le thym, la muscade et finalement les poireaux hachés.

Pour les gourmands, il y a possibilité d'ajouter quelques lardons.

A la cuillère à soupe, plongez des portions de la pâte obtenue dans une casserole d'huile bouillante (5 cm de hauteur d'huile suffisent) pour y faire dorer chaque croquette.

Dégustez en apéritif ou en plat avec une salade verte.

Bon appétit !

Anne-Caroline Muller

le saviez vous ?

Original !

La boîte aux lettres la plus profonde du monde se situe à 10 mètres sous l'eau à Susami Bay au Japon pour promouvoir l'économie locale en attirant des plongeurs curieux…

Pfiouuu, quelle histoire

Culminant à 305 mètres d'altitude en Nouvelle-Zélande, cette colline au nom imprononçable et comprenant 85 lettes, fait partie du livre Guinness des records :

Quel talent !

La Suède est tellement calée en recyclage qu'elle est à court de déchets et en importe de Norvège pour alimenter ses programmes d'énergie.

Anne-Caroline Muller

Source : HITEK.fr

La boussole des jeunes

Ce nouveau dispositif à destination des jeunes de 15 à 30 ans est accessible depuis septembre dernier sur tout le département.

La Boussole des Jeunes, qu'est-ce ?

Une plateforme numérique nationale et gratuite qui se déploie localement, au plus près des besoins des jeunes. L'Info Jeunes 17 est l'association animatrice du dispositif en Charente-Maritime. Cette plateforme recense des services de proximité (dans la mesure du possible) dans les thématiques "Santé et bien-être", "Logement", "Emploi", "Formation", "Engagement" et "Mobilité Internationale" à destination des 15-30 ans.

Pourquoi ?

Pour permettre aux jeunes du territoire d'accéder, sur un même site Internet, selon leurs besoins et de manière anonyme, à un maximum de ressources Jeunesse (services, dispositifs…), et d'être recontactés s'ils le souhaitent par ces structures dans un délai maximum de 7 jours.

Qu'est-ce que cela apporte aux jeunes ?

Une facilité d'accès à leurs droits, et une meilleure connaissance des services proposés par les structures de proximité. Voici le lien vers le site **boussole.jeunes.gouv.fr**

La **structures Information Jeunesse** de Vals de Saintonge Communauté, partenaire privilégié de La Boussole, peut également vous renseigner sur cet outil.

Le comité du souvenir français de Matha

Le Souvenir Français est une association nationale reconnue d'utilité publique le 1er février 1906. Depuis 2022, le Souvenir Français, est présent sur les 62 communes du canton de Matha.

Les objectifs du Souvenir Français

Mise en œuvre sur le territoire national d'un programme d'action mémorielle à travers les vadleurs s'inscrivant dans la définition de la Nation Française reposant sur une double obligation : l'envie de vivre ensemble et le partage d'une histoire commune. Le comité poursuit un triple but :

Sauvegarder la mémoire des combattants contemporains de la République, en entretenant avec la collaboration des communes, les tombes des combattants « Morts pour la France », les stèles et les monuments.

Participer à la vie commémorative des communes.

Transmettre avec l'appui des enseignants l'histoire de notre pays.

En 2024, Le Souvenir Français a participé à 17 cérémonies concernant la vie commémorative des communes, avec son nouveau drapeau en déposant des fleurs, ceci selon ses disponibilités, et évidemment sur invitation des municipalités.

Il a également réalisé une étude permettant de retrouver 1405 soldats « Morts pour la France » depuis la 1ère guerre mondiale, dont 229 sont inhumés dans les 66 cimetières des communes du canton, et ils ont posé à ce jour 132 cocardes sur ces tombes.

Une plaque à l'entrée de notre cimetière indique que « Le Souvenir Français assure la veille mémorielle des sépultures des combattants « Morts pour la France » dans ce cimetière.

Thierry Goujeaud

Au cimetière, on trouve pour l'instant deux cocardes sur les tombes de Guy Caiveau et René Roby.

Jean-Paul Lanciani, Président

Notre correspondante auprès du Souvenir Français :

Jennifer Gabeaud

Pour la protection de notre environnement

Les randonneurs du pays de Matha

PROGRAMME : AVRIL – MAI – JUIN 2025

Rappel : Tous les mercredis une randonnée de 7 km est proposée au départ du cimetière de Saint Hérie.
Rassemblement à 14h15 – Responsable J GRAIZEAU 05 46 58 72 54

Courriel : randonneursdupaysdematha@laposte.net
Site : randonneurs-du-pays-de-matha.e-monsite.com

Date	Départ de la randonnée	Heure de départ	Responsables
Samedi (1) 05 Avril 2025	SONNAC (17) Salle des fêtes Rando grillades	14h15	Faugère/Cordon 06 09 55 64 93
Samedi 12 Avril 2025	ST BRIS DES BOIS (17) Parking plan d'eau	14h15	Viroulaud/Emon 06 77 45 01 10
Samedi 19 Avril 2025	CELLETTES (16) Place de la mairie	14h15	Voyer/Pasquet 06 33 47 07 55
Samedi 26 Avril 2025	ROMAZIERES (17) Parking de l'église	14h15	Hérault/Rousseau 06 30 17 56 46
Du 03 Mai au 10 Mai 2025 : Randonnades de printemps			
Samedi 03 Mai 2025	VENERAND (17) Parking de la source	14h15	Lemoyne/Voyet 06 78 88 96 65
Samedi (2) 10 Mai 2025	BAGNIZEAU (17) Départ Marquisat Départ place de l'église	9h15 14h15	Cordon/Jasmain 06 12 69 64 92 Jacquemain/Guindet 06 46 15 28 73
Du 17au 22 Mai 2025 : Voyage en Ardèche			
Samedi 17 Mai 2025	MATHA MARESTAY (17) Place de l'église	14h15	Masset/Pasquet 06 65 19 59 61
Samedi 24 Mai 2025	NERE (17) Place du centre	14h15	Hérault/Jacquemain 06 30 17 56 46
Samedi 31 Mai 2025	PRIGNAC (17) Parking salle des fêtes	14h15	Lemoyne/Graizeau 06 78 88 96 65
Samedi 7 Juin 2025	POURSAY GARNAUD (17) Parking des écoles	14h15	Jasmain/Faugère 06 74 00 15 65

INVITATION À LA LECTURE

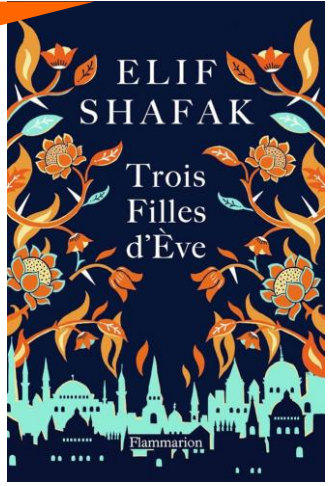

proposée par Odile FOUCHET

TROIS FILLES D'ÈVE

Elif SHAFAK

Péri est mariée à un riche promoteur et habite à Istanbul. Au cours d'une soirée mondaine, un certain nombre d'événements (dispute avec sa fille, agression dans la rue, conversations pendant la soirée au sujet de la situation politique en Turquie, etc.) déclenchent des souvenirs à la fois douloureux et nostalgiques de l'époque où elle était étudiante en Angleterre.

A partir de ce premier chapitre, le lecteur se baladera en alternance entre Istanbul et Oxford, entre maintenant et il y a 17 ans.

Enfance dichotomique entre une mère très pieuse et un père laïc, Péri est toujours indécise, assise entre deux chaises… Poussée par son père, elle réussi brillamment ses études et obtient d'aller étudier à Oxford. A son arrivée en Angleterre, même situation : elle se retrouve entre deux amies qui s'opposent en permanence, l'une musulmane pratiquante, l'autre jeune femme émancipée. Ces affrontements permanents sont représentatifs des impasses dans lesquelles se débat la société turque, coincée entre tradition et modernité.

Cerise sur le gâteau, Péri tombe amoureuse de son professeur de philosophie à Oxford. Celui-ci aime provoquer la réflexion de ses étudiants en les poussant jusqu'à leurs retranchements. Un scandale mettra fin à la carrière de ce professeur à la fois brillant et séduisant. Péri rentrera en Turquie précipitamment, avant la fin de ses études, avec sur le cœur de gros remords.

Une écriture toujours envoûtante et fluide. Elif Shafak aborde avec talent un sujet qui lui tient à cœur : la place de la femme au Proche-Orient et les questions religieuses. Passages passionnants sur ces interrogations existentielles : l'utilité des religions, le lien entre la notion de Dieu et les rituels, le rôle de la philosophie dans nos vies…

« Le problème aujourd'hui, c'est que le monde attache plus de valeur aux réponses qu'aux questions. Mais les questions devraient compter bien d'avantage ! »

PHIL'O

L'association des malfaiteurs haimpsois

Une expression française à deviner…

Philippe au dessin

Odile à la conception

La réponse du numéro précédent :
« Tirer le diable par la queue ».

BIBLIOTHÈQUE

Ayez-la curiosité de pousser la porte de VOTRE bibliothèque.

Quelques changements dans l'agencement de notre local devraient faciliter l'accessibilité des livres, mais aussi les rencontres et les discussions en s'asseyant confortablement autour d'une table pour feuilleter des ouvrages, pour vous reposer et/ou papoter autour d'une tasse de café.

Afin d'inaugurer ces transformations, votre bibliothèque vous invite à une journée portes-ouvertes au cours de laquelle vous pourrez visiter nos locaux, profiter de l'exposition que nous organisons sur le thème de *la musique et le cinéma* et passer quelques bons moments de partage au cours du goûter que nous aurons le plaisir de vous offrir.

Nous vous rappelons que la bibliothèque de Haimps propose un grand choix d'ouvrages dont le renouvellement est effectué régulièrement par l'équipe de bénévoles : presque 3000 livres (1300 pour adultes dont les documents de notre fonds local et départemental, 1400 pour enfants) auxquels s'ajoute l'apport mensuel de la Médiathèque départementale qui nous permet une grande diversité de sujets : histoire, géographie, sciences, romans, policiers, thrillers, BD (tant pour adultes que pour enfants), etc. il y en a pour tous les goûts !

Si vous ne trouvez pas le dernier livre dont vous avez entendu parler, pas de panique ! Nous pouvons vous le commander à la Médiathèque départementale.

La bibliothèque est un espace privilégié d'accès à la culture à proximité de votre domicile. Alors, n'hésitez plus : entrez et profitez-en ! Enrichir votre pensé, vous distraire, vous évader, vous amuser, échanger des idées, et tout cela, ***gratuitement*** !... Car depuis le début de l'année, nous avons même supprimé la cotisation (excepté pour les personnes hors commune pour lesquelles la cotisation n'excède pas 6€ !).

Retenez dès maintenant que le weekend du 21 et 22 juin, les portes de la bibliothèque vous seront grandes ouvertes. Une note d'information sera distribuée dans vos boîtes aux lettres pour vous donner toutes les précisions quant aux horaires, l'exposition proposée et le goûter qui sera l'occasion de partager un moment amical.

Nous serons heureuses de vous accueillir et vous espérons nombreux.

Nadia, Anne-Caroline, Roseline, Denise, Odile

Fêt'ARTS

C'est le samedi 1er février qu'avait lieu la soirée « apéro-concert » avec le groupe VALT dont la réputation auprès de nos amis britanniques nous a valu une participation importante de leur communauté locale. Ce soir-là dans la salle des fêtes de Haimps on pouvait faire des progrès en anglais.

La prochaine fois, c'est bientôt : **le samedi 26 avril**, nous accueillerons **Hât Eazz** qui nous proposera son répertoire Jazzy, Soul, Pop et Rock, de quoi plaire à tous et faire danser les amateurs.

La communication se fera comme d'habitude sur la page Facebook et par affiches mais nous vous conseillons de réserver le plus vite possible.

Le rendez-vous suivant, au mois de juillet, MUSICA HAIMPS, fera l'objet d'une communication ultérieure.
Merci de votre fidélité.

Le bureau.

Le groupe VALT

LES LOISIRS DU VILLAGE

Lés DURATHIEÛRS D'JHONSAT

C'est donc dans l'après-midi du 23 février et après une matinée de mise en place que s'est déroulé le théâtre patoisant. Lés Duratieûrs d'Jhonzat nous ont régalés avec deux belles pièces bien rigolotes et deux beaux décors (comme vous pouvez le voir sur les clichés).

Pour l'occasion, l'équipe des Loisirs du village avait préparé une dizaine de gâteaux pour satisfaire les 125 réservations.

Nous remercions le groupe de théâtre, les bénévoles des Loisirs du village ainsi que les spectateurs.

Jérôme

TENEZ VOUS PRÊTS, A NOTER SUR VOS AGENDAS !!!

EN FAMILLE,
ENTRE AMIS (ES),
VENEZ NOMBREUX

A LA SORTIE FAMILIALE VTT
LE 4 MAI,

AU FAMEUX
« MARCHÉ GOURMAND »
QUI SE TIENDRA
SUR LE TERRAIN DE FOOT
LE 31 MAI,

PUIS LA « FÊTE DE LA MUSIQUE »
LE 21 JUIN !

AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

Depuis la fin du mois de février la chasse est fermée ainsi que les battues aux chevreuils. Les battues aux sangliers cesseront à la fin du mois de mars.

Cette année notre quota de 23 chevreuils (quota attribué par la fédération) a été atteint et à ce jour une quinzaine de sangliers ont été prélevés, ceux-ci pouvant être porteurs de maladies sont systématiquement analysés par un laboratoire d'Angoulême afin de nous garantir une viande saine.

Qui dit fin de la saison, dit retour des carnets de prélèvement et le bilan sera fait lors de l'assemblée générale.

Le 1er mars a eu lieu notre repas de chasse à la salle municipale. 138 personnes étaient présentes. Une légère baisse par rapport à l'an passé surement due au fait que l'annonce n'était pas parue dans le journal « L'Angérien ».

Notre société va donc connaitre une période plus calme en attendant notre prochain repas prévu le 23 août puis la reprise de la prochaine saison avec vérification des abreuvoirs, remise en état des pancartes de réserves et vente des cartes début septembre.

Le bureau.

AU FIL DU BRIOU

Concert années 60-70-80

Samedi 5 avril

20h30 à la salle municipale de Haimps

Entrée : 8 € - gratuit pour les moins de 16 ans

Réservations possibles : tél 06 20 69 68 60

Thierry fera revivre les mélodies intemporelles **des années 60, 70 et 80,** un voyage dans le temps pour le plus grand plaisir du public en parcourant les succès de Michel Sardou, Elvis Presley, Dalida, Joe Dassin, Frank Sinatra, Charles Aznavour, et bien d'autres ...

Thierry a déjà animé la fête des 15 ans de l'association, sa prestation a beaucoup plu, et un grand nombre de spectatrices et de spectateurs nous a demandé s'il pouvait revenir pour un autre concert.

C'est avec un grand plaisir que nous l'avons sollicité, et en plus, il habite notre commune.

Club de lecture

Lors de notre dernier rendez-vous, le mercredi 12 février, nous avons parlé d'un ouvrage écrit par Yves Viollier, L'orgueil de la tribu, une histoire sur la vie de certains membres de la communauté secrète et discrète des dissidentes et dissidents du Poitou aussi nommée petite église.

La prochaine réunion du club aura lieu le mercredi 9 avril et nous parlerons du livre Nêne écrit par Ernest Pérochon.

Pliages de serviettes

Le 05 février 2025, l'atelier pliage de serviettes en papier pour décorer les tables a réuni 12 personnes autour de 3 animatrices. Les places étaient limitées pour assurer de bonnes explications. L'atelier a affiché complet et les participantes étaient ravies.

Chants de Noël

Chorale Chantepleure et Cannelle

Le 18 décembre à 17h, en notre jolie église Saint Symphorien, nous avons accueilli la chorale « Chantepleure et Cannelle » pour égayer le temps de l'Avent avec une vingtaine de chants de Noël.

Spectacle de divertissement en cours de création

Nous préparons un spectacle qui pourra probablement être présenté au cours du 2ème trimestre 2025. Cette création aura pour thème essentiel, la nourriture, il y aura à n'en pas douter des scènes étonnantes et loufoques qui nous sortirons du maussade de notre quotidien.

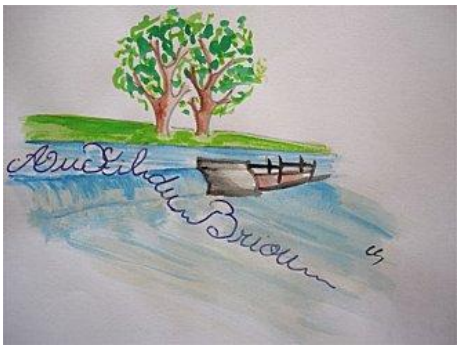

Notre assemblée générale ordinaire s'est déroulée le mardi 28 janvier. Après le bilan de l'année passée, nous avons formulé quelques propositions d'activités pour 2025, et certaines ont déjà été réalisées en ce début d'année.

Contact association : Jean-Yves Porcheron – tél 06 20 69 68 60

Le président
JY Porcheron

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
9 décembre 2024.

Présent(e)s :
M. BEZIAUD Pascal
M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédérick,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
Mme GOGUET Aurélie,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane.

Excusé(e)s : M. RULLAND Alain

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance :
Mme GABEAUD Jennifer.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des ministres démissionnaires du budget et du Partenariat avec les territoires et de la décentralisation concernant les conséquences de l'adoption de la motion de censure du mercredi 4 décembre 2024.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 18 novembre 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Compte-tenu de l'absence de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption, ce point est retiré de l'ordre du jour.

CONVENTION FOURRIÈRE 2025

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L.211-24 du Code rural, chaque commune a l'obligation de disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation. Comme nous le faisons depuis plusieurs années, il propose de signer une convention avec la SPA de Saintes.
Pour la formule « Tout compris » (Déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière), le coût est de : 462 habitants x 0,65 = 300,30 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition,
  AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

ACHAT PARCELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'acte de vente de la parcelle ZW160 (située au Parvet) appartenant à M. Guy Tabeau à la commune a été signé le mercredi 4 décembre 2024 ; nous en avons donc la propriété et la jouissance à compter du jour de la signature.

Photo : Thierry Goujeaud

IMMEUBLE RETTIG – RUE DU PETIT PONT

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu le devis de la SARL BRUNETEAUD Pierre –Alain concernant la dépose du débord de toit pour la mise en sécurité de l'immeuble, conformément aux recommandations de l'expert. Ce dernier s'élève à 792,00 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à faire parvenir la facture aux services du Domaine.

CLOCHER ÉGLISE

La tempête du 21 novembre dernier a fait tomber le coq (girouette) sur le clocher de l'église. Il était couché sur la partie Est, mais compte-tenu du fait que nous ne pouvions y accéder, nous avons dû faire appel à l'entreprise Ascencion pour monter sur le clocher. Le devis de 1 292,40 euros TTC ayant été accepté, l'entreprise est venue le 5 décembre 2024, elle a mis la girouette en sécurité et le clocher hors d'eau.
La fixation du coq et de la croix a cassé au niveau du poinçon bois de la charpente. Pour le refixer et compte-tenu de la vétusté de l'emprise, il faudra faire appel à l'architecte des bâtiments de France.

BILAN TRAVAUX

L'élagage et le rabotage du frêne situé chemin des Chenevières ont été réalisés par l'entreprise Sylvain TACHE la semaine 48. Le bois a été récupéré par les employés communaux.
La réalisation des travaux sur le Briou a eu lieu le 29 novembre 2024 par l'entreprise Février TP. Les deux mares situées dans la zone humide ont été recreusées, les madriers sous le pont de remembrement à la Fontaine ont été enlevés et un radier avec apport de matériaux calcaires a été fait en aval du pont. Ces travaux ont été commandés et payés par le Symba. Le chantier a été réceptionné le 3 décembre 2024.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le remplacement des six prises pour les illuminations de Noël a eu lieu le vendredi 6 décembre 2024. Le coût est de 1 031,98 euros HT avec un reste à charge pour la commune de 515,99 euros. En ce qui concerne le remplacement des ampoules à décharge par des ampoules LED sur l'ensemble des luminaires compatibles de la commune, hors éclairage sportif et mise en lumière, il doit débuter la semaine avant Noël et finir la semaine entre Noël et le 1er de l'An. Le coût de l'opération est de 13 293,74 euros HT et le reste à charge pour la commune devrait être de 20% de ce montant soit 2 658,75 euros.

RÉUNION DES MAIRES DU 28 NOVEMBRE 2024

Les maires du Département étaient assez nombreux (plus de 300 sur 463) le 28 novembre dernier à avoir répondu à l'invitation de Mme Sylvie Marcilly, Présidente du Conseil départemental.
Cette réunion avait pour but de présenter la refonte des dispositifs d'aide aux communes et faire un point sur la situation financière du Département.
A compter du 1er janvier 2025, les règles d'attribution des aides font l'objet d'une refonte se basant sur trois objectifs :

- Plus de solidarité territoriale,
- Plus d'équité (prendre en considération la capacité financière des communes à porter leurs projets),
- Plus de cohérence (clarifier les modalités d'intervention).

Un coefficient de solidarité sera calculé chaque année pour chaque commune, ce qui permettra de classer les 463 communes en fonction de leur capacité financière et de constituer 4 classes correspondant à 4 strates d'intervention.
Notre CDS (Coefficient de Solidarité) étant compris entre 0,9 et 1,3 cela nous positionne en classe 2 pour l'année 2025.
Les trois domaines impactés par la refonte sont :

- La politique d'aide aux communes et aux territoires (PACT 17),
- Les équipements sportifs, lecture publique et plan patrimoine,
- Les programmes routiers.

En ce qui concerne la situation financière du Département, pour le budget 2025 il y aura nécessité de réduire les charges de 10 M€ (2 M€ sur les charges à caractère financier, 2,7 M€ sur les compétences obligatoires et 5,3 M€ sur les politiques facultatives ou soutien à des tiers.

ORDURES MÉNAGÈRES

Vals de Saintonge Communauté a organisé une réunion d'information le 2 décembre 2024 concernant la situation financière de Cyclad. Cette rencontre avait pour objectif de présenter un état des lieux complet de la situation actuelle du syndicat et des perspectives envisagées. Elle s'est tenue en présence de M. Jean Gorioux, Président de Cyclad et de M. Etienne Vitré, Directeur. Ils nous ont exposé en détail les contraintes financières auxquelles fait face le syndicat, les facteurs explicatifs de cette situation, ainsi que les pistes de solutions à l'étude.
Parmi les facteurs influençant la situation actuelle :

- Des investissements majeurs : 70 M€,

- Le contexte économique défavorable : TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) + 3,2 M€ en 2024 (ce qui représente 11% du budget), une hausse des taux d'emprunt, une inflation énergétique et une augmentation des coûts des prestations de services, l'effondrement du cours de la revente des matériaux (4,3 M€ en 2022 à 2,2 M€ en 2024).

Une prospective financière a été définie avec trois objectifs : refonte de la grille tarifaire, introduction d'une part incitative dans la définition des tarifs et définition d'une trajectoire financière 2025/2030.
Qu'est-ce que cela veut dire pour 2025 ? Une augmentation du coût par habitant des Vals de Saintonge de 30%, donc une augmentation de la taxe du même pourcentage à minima.

SIVOS – COMITÉ SYNDICAL DU 6 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire indique que ce comité syndical avait été réuni en urgence pour répondre au besoin de financement du SIVOS. Il y a en effet un manque de trésorerie dû au fait que la Région n'a pas encore versé la subvention de 6 000 euros pour les deux accompagnatrices dans le bus, au non-paiement par la commune de Brie-sous-Matha de sa participation du 2ème trimestre (2 250 euros) et aux retards et/ou impayés des factures de cantine et garderie. Le manque de trésorerie s'élève à 14 415,50 euros).

Participation complémentaire aux frais de fonctionnement du SIVOS pour le 4ème trimestre 2024

Il est demandé aux communes la participation suivante :
Brie-sous-Matha : 936,05 euros (5 enfants scolarisés x 187,21 €)
Louzignac : 936,05 euros (5 enfants scolarisés x 187,21 €)
Haimps : 5 948,48 euros (12,82 € x 464 habitants)
Sonnac : 6 602,30 euros (12,82 € x 515 habitants)

Décision modificative n° 2 au budget principal 2024

Il a été décidé d'inscrire les crédits correspondants comme suit :
Fonctionnement recettes 14 415,50 € au chapitre 74748 Autres communes
Fonctionnement dépenses 14 415,50 € au chapitre 60623 Alimentation

Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Sonnac au secrétariat du SIVOS pour l'année 2025

La convention a été renouvelée.

Autorisation spéciale d'absence des agents

Elles ont été définies par une délibération.

Avenant au protocole Transgourmet

La prestation actuelle revalorisée (+3%) : maternelle 1,646 € HT – primaire 2,090 € HT.
La prestation actuelle avec intégration d'une viande labélisée par semaine, pâtes, riz, céréales et légumineuses bio (+8,736%) : maternelle 1,758 € HT – primaire 2,206 € HT.
Il n'y a pas eu de décision de prise, elle est reportée au prochain comité qui aura lieu le 9 janvier 2025 pour avoir le temps de la réflexion.

Compte-tenu des dispositions prises lors de ce comité, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le compte au Trésor du SIVOS Haimps-Sonnac est insuffisant pour honorer les dernières factures de fonctionnement à régler en décembre et les salaires des agents. Il explique ce manque de trésorerie par une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine de 6 000 € qui n'a pas été versée et ne le sera que début 2025, mais également par des retards et/ou impayés en facturation cantine, etc. Le manque de trésorerie s'élève à 14 415,50 €.
Le comité syndical a donc décidé de solliciter les communes-membres du SIVOS Haimps-Sonnac afin de verser une subvention complémentaire pour combler le manque de trésorerie.
Pour la commune de Brie-sous-Matha, ce montant s'élève à 936,05 € considérant que 5 enfants de Brie-sous-Matha sont scolarisés au SIVOS.

- Pour la commune de Louzignac, ce montant s'élève à 936,05 € considérant que 5 enfants de la commune de Louzignac sont scolarisés au SIVOS.
- Pour la commune de Haimps, ce montant s'élève à 5 948,48 €, considérant que les participations annuelles des communes de Haimps et de Sonnac sont calculées au prorata de leur nombre d'habitants respectif.
- Pour la commune de Sonnac, ce montant s'élève à 6 602,30 €, considérant que les participations annuelles des communes de Haimps et de Sonnac sont calculées au prorata de leur nombre d'habitants respectif.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de payer le montant de 5 948,48 € correspondant à la participation complémentaire de la commune au titre du 4ème trimestre 2024,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2024 de la commune.

Photo : Thierry Goujeaud

RÉUNIONS DU CONSEIL

Photo : Thierry Gorjeaud

DM N° 2

Afin d'inscrire les crédits nécessaires à la participation complémentaire de la commune aux frais de fonctionnement du SIVOS Haimps-Sonnac pour le 4ème trimestre 2024, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de -7 990,00 € en dépenses au chapitre Bâtiments publics et d'inscrire la somme de +7 990,00 € en dépenses au chapitre Autres contributions.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SIVOS 2025

Monsieur le Maire expose que la commune doit verser une participation aux frais de fonctionnement du SIVOS Haimps-Sonnac pour le 1er trimestre 2025, afin que ce dernier dispose de trésorerie pour régler les dépenses de fonctionnement en début d'année, notamment les salaires des personnels.
Pour ce faire, dans l'attente du vote des budgets respectifs des communes et du SIVOS Haimps-Sonnac, Monsieur le Maire propose de régler au SIVOS, sur présentation d'un titre de recettes, une participation d'un montant de 14 665 € équivalent au montant de la participation versée au 1er trimestre 2024.
Il précise que le montant définitif des participations des communes pour l'année 2025 sera voté par le comité syndical du SIVOS Haimps-Sonnac lors de l'adoption de son budget principal ; dans le courant du 1er trimestre 2025.
Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ACTE cette proposition,

MANDATE Monsieur le Maire pour procéder au versement de la participation au SIVOS pour le 1er trimestre 2025 pour un montant de 14 665 € et signer tous les documents afférents à cette opération.

BILAN NOËL DES ENFANTS

Le bilan est fait par les membres de la commission Animation. Certaines choses devront être revues pour l'année prochaine, comme le choix du spectacle en fonction de la tranche d'âge des enfants présents.

PRÉSENTATION ÉCHOS DU PAYS N° 185

Mme Odile Fouchet fait une rapide présentation du bulletin d'informations de janvier 2025.
Monsieur le Maire informe le Conseil que le devis d'impression s'élève à 636,46 euros soit 2,63 euros HT par exemplaire ce qui représente une augmentation de 10% par rapport à 2024.
D'autre part, dans le cadre du carrefour des communes qui aura lieu en avril 2025, nous nous sommes inscrits au concours organisé par l'AMF 17 : « Le trophée du meilleur bulletin municipal ».

PRÉPARATION CÉRÉMONIE DES VŒUX

La commission Animation a commencé la préparation de la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 19h00 à la salle des fêtes. Même principe que l'année dernière avec une prise de parole à plusieurs pour faire le bilan 2024 et les prévisions 2025. La soirée sera clôturée par un temps convivial pour lequel des devis ont été demandés.

QUESTIONS DIVERSES

SOLURIS PARAMÉTRAGE

Le devis pour le paramétrage PRÉVOYANCE dans le logiciel Parme est de 89,00 euros. Un technicien viendra faire l'intervention le lundi 6 janvier 2025.

MAINTENANCE INCENDIE

La maintenance a été faite par Nantur Protection Incendie le 4 décembre 2024. Il n'y a pas de remarque particulière.

LETTRE RECOMMANDÉE DU CONSEIL JURIDIQUE DE M. JEAN-PAUL DOUBLET

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier du conseil de M. Doublet. Ce dernier a été transmis au service juridique de Groupama.

APPLICATION PANNEAUPOCKET

Mme Jennifer Gabeaud explique que la commune s'est équipée de l'outil de communication Panneaupocket. La mise en route est effective depuis quelques jours.

DISPARITION DE PANNEAUX

Les panneaux Haimps, Fresneau et La Pinelle nous ont été rendus par des agriculteurs de Bagnizeau après avoir été faire un tour sur le rond-point de l'Europe à Matha pour leur manifestation.

FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Le bilan de l'année 2024 fait ressortir une augmentation de +8,022 % (-2,04% sur l'éclairage public et +12,52% sur les bâtiments.

Fin de la séance 22h15

RÉUNIONS DU CONSEIL

RÉUNION DU 20 JANVIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 20 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2025

Présent(e)s :
M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédérick,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
Mme GOGUET Aurélie,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme ROUSSELLE Océane.
M. RULLAND Alain.

Excusé(e)s :
M. BEZIAUD Pascal,
Mme FOUCHET Odile,
Mme MARCHAL Géraldine

Pouvoirs :
Mme FOUCHET Odile à M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine à Mme GOGUET Aurélie.

Secrétaire de séance :
Mme GABEAUD Jennifer.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité accepte d'ajouter à l'ordre du jour une question relative au litige opposant la commune à M. Jean-Paul Doublet.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2024

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 16 décembre 2024, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lequel nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation (pour moitié) et deux parcelles situées rue du Commerce.

Le Conseil à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

ADAPTATION DE LA POSTURE VIGIPIRATE « HIVER-PRINTEMPS 2025 »

Monsieur le Maire informe le Conseil que la nouvelle posture Vigipirate « h printemps 2025 » est applicable au 15 janvier 2025 et jusqu'à nouvel ordre maintient l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ». I ce contexte, la posture met l'accent sur :

- La sécurité des rassemblements,
- La sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires,
- La sécurité des transports collectifs et des bâtiments publics.

RÉUNIONS DU CONSEIL

LITIGE AVEC M. DOUBLET

Compte-tenu des relations professionnelles liant M. Jean-Paul Doublet à M. Alain Rulland, ce dernier ne prend part ni à la discussion, ni à la délibération.
Dans le cadre du litige opposant la commune à M. Jean-Paul Doublet, une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama. Dans la mesure où la partie adverse est représentée par un avocat, afin de respecter le contradictoire, il nous est recommandé de nous faire également représenter. Ses honoraires seront pris en charge selon le barème contractuel. En application des dispositions du contrat Protection juridique nous avons le libre choix de notre avocat.
Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune,
- **NOMME** comme avocat de la commune le Cabinet DROUINEAU 1927 – 22 bis rue Arsène Drillard – BP 83 – 86003 POITIERS CEDEX.

FIXATION DES DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité adopte les tarifs suivants pour l'année 2025 :
Adhésion bibliothèque :
Gratuite pour les habitants de la commune, 6 € pour les extérieurs.
Location salle des fêtes :
Petite salle 50 € pour les habitants de la commune – 100 € pour les extérieurs
Grande salle 110 € pour les habitants de la commune – 300 € pour les extérieurs
Caution : 500 €
Matériel : 0,45 € la table – 0,15 € la chaise – 0,30 € les couverts
Prix des concessions au cimetière
Concession en pleine terre 12 € le m² soit pour une concession une place 42 € (3,50 m²)
Espace cinéraire 700 € la case – Dispersion jardin du souvenir 50 €

MAINTENANCE SÉCURITÉ INCENDIE

La société IPSI est intervenue le 04/12/2024 pour :

- La maintenance préventive du système de sécurité incendie (S.S.I.),
- La maintenance des extincteurs,
- La maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité,
- La maintenance du système de désenfumage.

Le coût de l'intervention est de 1 341,29 €. La seule observation notée sur les rapports est le remplacement nécessaire de deux blocs autonomes à la bibliothèque et à l'étage.

FORMATION D'INTÉGRATION

Dans le cadre de son année de stage avant titularisation, Stéphane Sia doit faire une formation d'intégration des agents de catégorie C de 5 jours. Elle aura lieu les 31 mars et 1er avril puis les 7 et 8 avril et enfin le 14 avril 2025. Comme ce sont des lundis et mardis, M. Sia a été autorisé à ne pas travailler les jeudis et vendredis des mêmes semaines.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Toutes les ampoules à décharge ont été remplacées par des ampoules LED sur l'ensemble des luminaires compatibles de la commune, hors éclairage sportif et mise en lumière. Nous restons dans l'attente de la facturation du SDEER.

FINANCES

- Au titre de l'IFER nous avons perçu le 19 décembre 2024 la somme de 7 357,00 €.
- Nous avons reçu la notification des droits de mutation le 3 janvier 2025. Le montant qui s'élève à 55 894,31 € a été versé le 23 décembre 2024.
- Les résultats provisoires de l'année 2024 font apparaitre un excédent de fonctionnement de 44 537,29 € et un déficit d'investissement de -23 295,61 €.
- La contribution au SDIS passe de 9 009,78 € à 9 424,24 € soit une augmentation de 4,60%.
- La prime de notre contrat Villassur (assurances) passe de 5 119,62 € à 6 252,49 € soit une augmentation de 22%.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose qu'une collégienne de la commune va intégrer les cadets de la sécurité au collège Marc Jeanjean. Une association a été créée dans le but de récolter des fonds pour habiller les cadets et pourvoir aux frais de leur formation.
Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 50 euros à cette association.

Photo: Thierry Goujeaud

RÉUNIONS DU CONSEIL

MODIFICATION DES STATUTS DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

Monsieur le maire expose que le Conseil Communautaire du 18 décembre 2024 a procédé à de nouvelles modifications des statuts de Vals de Saintonge Communauté.
Celles-ci résultent de la démarche « compétences et ressources » menée avec les élus du territoire depuis l'automne 2023. Les propositions ont été validées en juin 2024 lors des 4 rencontres sur différents secteurs du territoire des Vals de Saintonge et lors du conseil communautaire non délibératif du 8 juillet 2024 dédié spécifiquement à cette démarche.
Il a été constaté la nécessité de mettre les statuts à jour :

- Remplacement des termes compétences optionnelles et facultatives par compétences supplémentaires (loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite loi « Engagement et proximité »)
- Suppression de la compétence relative aux infrastructures et réseaux (non exercée par Vals de Saintonge Communauté) → compétence facultative
- Suppression de la compétence PCAET (Plan climat air énergie territorial), outil de planification inclus dans le ScoT (Schéma de cohérence territoriale) qui, lui, est une compétence obligatoire → compétence facultative
- De plus, il est nécessaire d'actualiser la composition de la communauté de communes pour tenir compte de la fusion en commune nouvelle, au 1er janvier 2025, des communes de Nuaillé-sur-Boutonne et de Saint-Georges de Longuepierre, devenant Rives-de-Boutonne. La communauté de communes compte désormais 109 communes à compter de cette date. Le nombre de délégués reste le même et les délégués des anciennes communes continuent de siéger jusqu'à la fin de la mandature.

En conséquence, le Conseil Communautaire modifie les statuts de Vals de Saintonge Communauté tels qu'indiqués ci-dessus.
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la modification statuts de Vals de Saintc Communauté comme exposée dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à si les statuts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire prendre toutes dispositions en ce concerne le suivi administ technique et financier de la prés délibération.

SIVOS – COMITÉ SYNDICAL DU 9 JANVIER 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer Gabeaud qui fait le compte-rendu du comité syndical du 9 janvier 2025. Au cours de ce dernier les sujets suivants ont été abordés :
Montant des participations des communes aux frais de fonctionnement du SIVOS pour le 1er trimestre 2025,

- Avenant Transgourmet,
- Tarif cantine 2025,
- Convention avec le laboratoire LABCO (analyse biologique cantine scolaire).

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il recevra Mme Guylaine Bigot, inspectrice de l'Education Nationale qui viendra visiter l'école le lundi 1er février 2025 à 14h.

ENTRETIEN DU PARVET

L'entreprise SE ELAGAGE est revenu afin de revoir son devis. Ce dernier comprend l'élagage de frênes le long de la route et au-dessus du parking de l'aire de jeux, la sécurisation du parc, la

Photo : Thierry Goujeaud

suppression de branches mortes et cassées en suspension au niveau des installations sportives et de loisir, l'évacuation des branches, le retraitement des déchets de coupe et le nettoyage des zones de travail.
Un devis a également été demandé à l'entreprise ECO GREEN PAYSAGE.
Après discussion, le Conseil à l'unanimité a décidé de retenir le devis de l'entreprise ECO GREEN PAYSAGE qui s'élève à 756,00 € TTC.

BILAN CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux a connu un joli succès avec la présence de près de 150 personnes qui ont semble-t-il apprécié le buffet. Le coût de cette manifestions est d'environ 1 500,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

ASSISTANT DE PRÉVENTION

Conformément à l'article L.812-1 du code général de la fonction publique et au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après avoir vu avec lui, il a demandé la nomination de Vincent Baudet comme assistant de prévention.

STAND BUVETTE PLIANTE PERSONNALISÉE

Un devis a été demandé à la société France Barnums mais compte-tenu de son prix élevé, d'autres devis seront demandés.

Fin de la séance : 21h50

RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 17 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2025

Présent(e)s :
M. BEZIAUD Pascal,
M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédérick,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
Mme GOGUET Aurélie,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane,
M. RULLAND Alain.

Excusé(e)s :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance :
Mme FOUCHET Odile.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 janvier 2025, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation rue du Commerce,
- Deux parcelles rue du Petit Echo.

Le Conseil à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIPAR

Monsieur le Maire rappelle qu'avant la création de Vals de Saintonge Communauté, le SIPAR (Service de maintien à domicile) était un syndicat intercantonal qui intervenait sur les cantons de Matha, Burie et Saint-Hilaire de Villefranche. Après la fusion des intercommunalités en 2014 il a continué à exercer ses activités sur ce même territoire qui comprend une partie des communes de Saintes Grande Rives, l'Agglo.
L'agglo de Saintes n'ayant pas voté la compétence aide à domicile et approuvé les statuts du SIPAR lors de la fusion, ces derniers ne sont plus en conformité avec le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que depuis 1982 il existe un Syndicat Intercommunal qui intervient dans le cadre de ses compétences maintien à domicile en faveur des personnes âgées et/ou handicapées sur notre commune.
Le Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR) est un syndicat à Vocation Unique de la fonction Publique Territoriale.
Lors de la fusion des EPCI (CDC de Burie, CDC de Matha et CDC de Saint-Hilaire de Villefranche) en 2024, les statuts du SIPAR n'ont pas été mis à jour.
Courant 2024, les services de la Préfecture ont interpellé le SIPAR en demandant de mettre en conformité leurs statuts.
Afin de régulariser leurs statuts, il convient que chaque commune d'intervention du SIPAR citée sur leurs précédents statuts soit directement membre du SIPAR et non les EPCI respectives (CDA Saintes Grandes Rives, l'Agglo et CDC Vals de Saintonge) pour les compétences :

<u>Compétences Obligatoires</u>
Service de Soins infirmiers à domicile,
Service d'Aide aux Personnes Agées, Service Mandataire des prestations demandées par les personnes âgées de son ressort territorial (établissement feuilles de paie, déclarations URSSAF…).

<u>Compétence Optionnelle</u>
Service Prestataire d'Aide à domicile.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune d'Haimps décide :

- **D'ADHÉRER** au SIPAR.

RÉUNIONS DU CONSEIL

MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Lors du Conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté qui a eu lieu le 3 février 2025, ce dernier a approuvé les modifications de l'intérêt communautaire et la nouvelle version a été notifiée aux communes.
Cette modification enregistre les changements suivants :

Cessions de bâtiments ou cessions envisagées
Les ouvrages ci-dessous ont été sortis de l'intérêt communautaire :
- Ponton de Bords : cession gracieuse au département,
- Terrain dit minigolf à Le Mung vendu à la commune de Saint-Savinien pour désaffectation, déclassement et autorisation de vente,
- Accueil de loisirs de Loulay : bâtiment non utilisé pour vétusté (désaffection, déclassement et autorisation de vente en cours).

Arrêt du service
Accueil périscolaire de Grandjean, en raison de la fermeture de l'école sous compétence communale.

Changement de lieu
ALSH de Loulay : 4 rue des écoles – 116 m² dans le bâtiment 1 de l'école (en rez-de-chaussée et 1er étage).

Suppression d'éléments n'ayant pas à figurer dans l'intérêt communautaire
Suppression des voies de raccordement des zones d'activités de la Croix-Comtesse, Bernay-Saint-Martin et La Vergne : suite à la loi NOTRe du 7 août 2015 qui concerne l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local et supprime l'intérêt communautaire pour toutes zones d'activité économique (ZAE) qui relèvent uniquement de l'intercommunalité.

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS DE GAZ ET DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

La vérification des installations de gaz a eu lieu le mercredi 29 janvier 2025. Il n'en ressort aucune remarque particulière. Le coût de l'intervention est de 121,42 €.
La vérification des installations électriques a eu lieu le vendredi 14 février. Nous sommes dans l'attente du rapport mais nous savons qu'il y aura deux observations dans le hangar communal :
- Au tableau électrique, le fil de terre est à remettre,
- La prise de l'interrupteur pour le branchement de la chambre froide doit être remplacée.

La vérification périodique de l'aire de jeux, des 2 buts de foot et du panneau de basket ont eu lieu aujourd'hui. Avant la visite Stéphane Sia avait revissé tous les boulons et installé les panneaux interdiction de fumer et interdit aux chiens.

VISITE DE MME LA SOUS-PRÉFÈTE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de sa rencontre, en présence de Madame Jennifer Gabeaud, avec Madame Marie-Pierre Lamour, sous-préfète, le jeudi 6 février 2025 dans le cadre de sa tournée pour visiter les communes de l'arrondissement. Comme Madame Lamour n'était arrivée qu'à 11h00 nous n'avons pas pu réaliser le programme prévu. Après lui avoir présenté la commune, les projets en cours et les projets à venir nous avons visité l'ensemble des bâtiments publics et en repartant elle s'est arrêtée à la piscine de Fresneau.

REDEVANCE ACT France

Nous avons reçu l'information sur le montant de la redevance 2025 pour l'implantation de l'antenne Orange. Ce dernier s'élève à 2 601,51 € et nous sera payé dès que nous leur aurons fait parvenir le titre de recette correspondant.

ADHÉSIONS DIVERSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil autorise la commune à adhérer à :
- ANLP pour 30 €
- Les Maires pour la planète pour 25 €
- Comité du souvenir français pour 50 €
- La Fondation du Patrimoine pour 100 €

DEVIS POUR UN STAND BUVETTE

Des devis avaient été demandés dans la perspective d'acheter un stand buvette qui aurait pu servir lors des manifestations organisées par la commune ou par les associations communales. Avant de prendre une décision, la question sera abordée au cours de la réunion des associations organisée par Mesdames Fouchet et Gabeaud le vendredi 21 février à 20h30.

FORMATION ASSISTANT DE PRÉVENTION

Le centre de gestion a accusé réception de la lettre d'information de notre assistant prévention, Vincent Baudet, et nous a informés avoir procédé à son enregistrement dans le fichier de suivi des assistants prévention.
Etant donné qu'il ne pourra exercer ces missions d'assistant de prévention qu'à l'issue de la formation initiale de 5 jours, nous l'avons inscrit à la formation organisée par le CNFPT d'Angoulême les 6, 7 et 8 octobre 2025 et les 3 et 4 novembre 2025.

VISITE DE MME L'INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'entretien qu'il a eu ce jour avec Madame Guylaine Bigot, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Jean d'Angély.
Après avoir visité les bâtiments scolaires et rencontré les deux maitresses d'école elle est venue en mairie aborder la question des effectifs.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026 les effectifs prévisionnels sont de 73 ce qui fait une moyenne d'un peu plus de 18 par classe alors que le seuil à atteindre est de 20. Toutefois, compte-tenu que la fermeture d'une classe ferait passer cette moyenne à plus de 24, il n'y aura pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire.
Nous sommes tombés d'accord pour faire le point régulièrement sur l'évolution du nombre d'enfants scolarisés ou à venir sur le RPI.

COMMISSION CIMETIÈRE

Madame Jennifer Gabeaud fait le compte-rendu de la commission Cimetière qui s'est réunie le lundi 10 février 2024. L'ordre du jour était essentiellement consacré à la reprise de tombes.
Une formation sur le logiciel Gestion du cimetière aura lieu le mercredi 26 février à 16h00.
Le 1er mars sur place, la commission fera un état des travaux ayant été faits depuis le 1er PV.
Le 31 mars les courriers aux descendants seront préparés ainsi que la publication dans les journaux.
Le 16 avril les courriers seront adressés.
Le 17 mai sur place, les deuxièmes PV en présence des personnes contactées seront établis.

NETTOYAGE DE LA COMMUNE

Madame Odile Fouchet présente au Conseil l'opération participative « J'aime la Nature Propre » menée en collaboration avec l'AICA du Bois de la Levrette qui aura lieu le samedi 15 mars 2025. Après avoir expliqué le but de cette demi-journée, elle demande que le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de participation.
Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CHANGEMENT DE COMPTEURS D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 6 février 2025 le compteur eau n° 08UA148382 situé rue du Champ du bois a été déposé par la RESE avec un index de 325 portant la consommation à 5 m3 depuis le 11/09/2024 et remplacé par le compteur n° I24IA465599 posé à la même date avec un index de 0.
Le 11 février 2025 le compteur eau n° 09UA149928 situé rue du Moulin à Fresneau a été déposé par la RESE avec un index de 392 portant la consommation à 0 m3 depuis le 12/09/2024 et remplacé par le compteur n° I25IA079297 posé à la même date avec un index de 0.

Photo : Thierry Goujeaud

RÉCEPTION DE BOUSSAC

Afin de préparer la réception de nos amis de Boussac pour le week-end de la Pentecôte, la commission Animation se réunira le mardi 18 février 2025. Madame Jennifer Gabeaud fait le point sur l'excursion dans l'île d'Oléron et Mme Odile Fouchet sur le diner de l'amitié du dimanche soir.
Un mail sera adressé aux personnes s'étant signalées en mairie et une nouvelle réunion publique sera organisée au mois d'avril.

LE BAR « EN BULLES »

Mesdames Odile Fouchet et Jennifer Gabeaud ont reçu M. Kévin Tétaud venu présenter son projet de troquet sur roues qui pourrait faire escale à Haimps. Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à sa venue au Parvet le dimanche, tous les quinze jours, de 17h00 à 21h00.

QUESTIONS DIVERSES

DATES DE RÉUNIONS À FIXER

CCID : mercredi 26 février 2025 à 18h30
Commission Voirie : lundi 3 mars 2025 à 20h30
Préparation du budget : lundi 10 mars 2025 à 20h30

DÉPÔT DE PAIN

Suite à la fermeture de la boulangerie « Le snacky » et à l'arrêt des tournées de pain, Monsieur Alain Rulland informe le Conseil qu'il a l'intention d'ouvrir un dépôt de pain provisoire à la piscine de Fresneau.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE L'AIDEM

Suite à subvention que nous avons versée à l'école de musique en 2024, Madame la présidente de l'association nous a fait parvenir ses comptes annuels. Le déficit qui était de 7 119,31 € en 2023, a été ramené à 358,00 € en 2024.

Fin de la séance : 22h15

Il était une fois… le train à Haimps

Dossier proposé par Odile Fouchet

C'est en 1857 que les premiers chemins de fer sont arrivés en Charente Inférieure. *

Deux événements majeurs vont retarder la réalisation d'un projet qui prenait forme dans la région : la guerre de 1870 puis le phylloxéra qui a fait disparaître la prospérité des viticulteurs.

Ce n'est qu'en 1896 que les premiers trains circulent dans le canton de Matha après la déclaration en 1886 d'utilité publique de la ligne Angoulême-Matha. Cet événement va déchaîner les passions mais également représenter beaucoup d'espoirs de développement du commerce et de l'industrie.

Pourtant, ce grand projet ne s'est pas réalisé sans difficultés !

Dans notre canton, le tracé des lignes a suscité de nombreuses discussions houleuses et 8 années de bagarres entre les petites communes concernées : un feuilleton mouvementé, digne des fameuses aventures de Don Camillo (1) ou des habitants de Clochemerle (2).

« La ligne doit-elle passer à Haimps ou à Sonnac ? »

« La dispute entre les deux communes va durer encore longtemps : les délibérations du Conseil Municipal de Sonnac traitant du chemin à construire pour desservir la gare de Sonnac-Haimps vont se poursuivre bien au-delà de la date de mise en service de la ligne. Et pendant deux années, les habitants d'Haimps et de Sonnac devront passer à travers champs pour rejoindre leur gare qui va être construite sans voie d'accès ». (3)

Après la loi sur l'intérêt général promulguée en juin 1880, la Charente inférieure va construire des lignes d'intérêt local.

Les lignes secondaires se sont développées petit à petit : le **CFD** (**C**hemin de **F**er **D**épartemental, rebaptisé « **C**ompagnie **F**outue **D**'Avance » par des détracteurs) et le CFEC (Chemin de Fer Économique des Charentes).

Après la crise du phylloxéra, la guerre de 14/18 va encore ralentir le développement et la fréquentation des lignes de chemin de fer. Mais c'est surtout l'évolution des modes de vie et des moyens de transport (l'arrivée de l'automobile) qui vont petit à petit faire disparaître le réseau ferroviaire.

Le train fonctionnera jusqu'en avril 1950.
Sur la ligne Angoulême-Matha se trouvaient : Rouillac, Neuvicq-le-Château, Siecq, Louzignac, Sonnac-Haimps et continuait sur St Jean-d'Angély avec une halte à Blanzac, La Brousse, Aumagne-Reigner, Chagnon-Ste Même, Fontenet-Varaize et St Julien de l'Escap.

1) « *Le petit monde de Don Camillo* » de Giovanni Guareschi dont on a tiré les célèbres films avec Fernandel.

(2) « *Clochemerle* » de Gabriel Chevallier, chronique rabelaisienne d'un village français – Classique de la littérature comique.

(3) Extrait des Cahiers du Pays de Matha n° 3 – p.82

* La Charente inférieure devint Charente Maritime le 4 septembre 1941 grâce à l'intervention du maire de Royan.

NB. Sources : « *Au temps de la vapeur* » de Yvette Renaud – « *Le petit Mairat* » et « *Le Petit Rouillac* ».

Le dessin de Philippe

VOS PHOTOS

Clémentine Hanotel

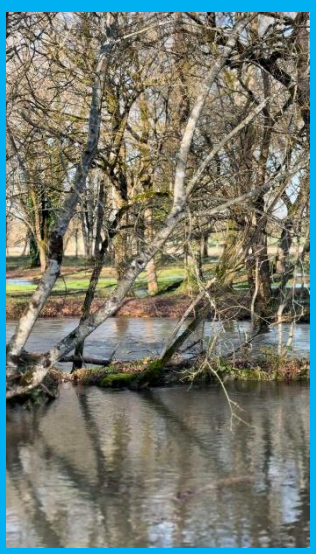

Clémentine Hanotel